



bruit climatisation installée sans autorisation dans partie commune copropriété

Par **Bonitate**, le **01/08/2021** à **17:34**

Dans prochaine A.G. de la Copropriété l'installation de ce climatiseur (8 mètres de mes chambres) déjà installé sans autorisation va être refusée. Le copropriétaire incriminé, prétend que s'agissant d'un salon de coiffure nous n'avons aucun droit de demander la suppression de son installation, s'appuyant sur une jurisprudence, qui lui donnera raison ?

Le bruit est insupportable et nous oblige de laisser les fenêtres de nos chambres fermées malgré la chaleur. De plus cet état de fait minore la valeur de nos appartements en cas de vente.

Que pouvons nous faire ?